

L'électorat ne passera pas au crible de la statistique

Droits politiques » Le canton de Fribourg ne livrera pas de statistiques détaillées des scrutins électoraux. Le Grand Conseil a rejeté hier une motion demandant une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques qui aurait permis d'en savoir davantage sur le profil des votants.

Cosignataires de l'instrument, les socialistes Giovanna Garghentini Python (Fribourg) et Rose-Marie Rodriguez (Estavayer-le-Lac) se demandaient, en particulier, si les étrangers faisaient usage du droit de vote

et d'éligibilité au niveau communal que leur a octroyé la Constitution de 2004.

Le Conseil d'Etat voyait cette motion d'un bon œil. Il n'entendait cependant pas limiter les statistiques à la seule population étrangère, mais à l'ensemble des votants: «Disposer de ces données permettra de cibler les mesures d'encouragement pour les catégories sous-représentées», a plaidé la directrice des Institutions Marie Garnier. Nicole Lehner Gigon (ps, Romont) a renchéri: «En définissant la population votante, on

«Comment garantir le secret des urnes?»

Ruedi Schläfli

définit celle qui ne vote pas. Il est temps de savoir pourquoi elle s'exclut de la vie politique!»

Si la gauche était unie derrière ce projet, la majorité bourgeoise l'était tout autant, mais contre. Pour différentes raisons. Tout d'abord pour une question de protection des données: «Comment garantir le secret des urnes, surtout dans les petites communes où il n'y a pas beaucoup d'étrangers», a questionné Ruedi Schläfli (udc, Posieux). «Je suis convaincue que le Conseil d'Etat trouvera une solution pour garantir la pro-

tection des données», a de son côté soutenu Giovanna Garghentini Python.

Autre crainte évoquée à droite: le surplus de travail inévitable pour les communes, «un travail écrasant pour une utilité limitée», a dénoncé Francine Defferrard (pdc, Villars-sur-Glâne). Réplique de Rose-Marie Rodriguez: «L'effort demandé aux communes est raisonnable si le canton les soutient à toutes les étapes.» Vain plaidoyer: le plénum a évacué la motion par 59 voix contre 38 (une abstention). »

PATRICK PUGIN

C'est parti pour Cinécivic

Concours » Hier a démarré la cinquième édition du concours Cinécivic, mis en place par plusieurs cantons romands. Le but: inciter les jeunes de 10 à 25 ans à voter en les encourageant à réaliser des films ou des affiches. Plus de 500 participants ont déjà réalisé plus de cent films et 200 affiches.

Le délai de participation est fixé au 31 décembre prochain. Les résultats seront quant à eux dévoilés lors d'une cérémonie qui se tiendra en mars 2018 à Genève. Inscriptions sur www.cinecivic.ch. » NM

La droite ne veut pas accorder aux jeunes le droit de voter et d'être élus au niveau communal

Non au droit de vote dès seize ans

« NICOLAS MARADAN

Politique » A seize ans, les jeunes Fribourgeois ont le droit de boire de la bière, d'avoir des relations sexuelles ou de conduire un scooter. Pour voter, ils devront encore attendre. En effet, le Grand Conseil fribourgeois a refusé hier de leur octroyer le droit de voter et d'être élus au niveau communal, balayant une motion en ce sens déposée par le socialiste Simon Bischof, né en 1992, le benjamin du parlement cantonal.

La proposition n'est pas nouvelle: l'abaissement du droit de vote à seize ou dix-sept ans avait déjà été évoqué dans le canton de Fribourg au début des années 2000 au sein de la Constituante, qui avait finalement rejeté l'idée. Nouveau refus en 2008 quand une motion populaire émanant de la Jeunesse socialiste et visant à abaisser le seuil à seize ans aux niveaux cantonal et communal avait également été balayée.

La droite en bloc

Hier après midi, c'est la droite, quasiment en bloc, qui a enterré ce projet. «Le droit de vote à 16 ans ne fait pas partie des préoccupations de nos adolescents», estime ainsi Marie-France Roth Pasquier (pdc, Bulle). «Les jeunes de 16 ans ont d'autres soucis et intérêts. Que jeunesse se fasse. Les responsabilités arriveront bien assez vite», renchérit le (jeune) démocrate du centre Nicolas Kolly (Essert). Même son de cloche



Le parlement a rejeté la proposition du socialiste Simon Bischof. Né en 1992, il est le benjamin du Grand Conseil. Charles Ellena

pour Antoinette de Weck (plr, Fribourg): «L'enfant dans notre société n'a plus le temps d'avoir envie, ni d'avoir de frustrations car tout lui est servi sur un plateau. Offrir le droit de vote à

16 ans, c'est ne pas voir les vrais besoins des jeunes.»

Le droit d'être élu, surtout, a suscité la méfiance. «Comment une personne peut-elle engager une commune si elle n'est pas

elle-même juridiquement responsable?» s'interroge ainsi Johanna Gapany (plr, Bulle). «Si nous devons assister à l'élection d'un jeune de 16 ans dans un exécutif communal, cela se-

rait grâce aux urnes et donc de manière tout à fait légitime», rétorque Philippe Savoy (ps, Corpataux).

A l'heure actuelle, les jeunes Glaronnais sont les seuls en

Suisse à pouvoir voter dès leurs seize printemps. Mais la question est actuellement sur la table dans plusieurs cantons. Neuchâtel et Bâle-Campagne devraient notamment voter bientôt sur le sujet. Berne l'a fait en 2014, refusant sèchement d'abaisser la limite d'âge, contre l'avis du Conseil d'Etat.

5900 personnes

La hausse du corps électoral qu'aurait causé un vote dès 16 ans

La même année, le conseiller national socialiste Mathias Reynard (VS) a déposé un postulat afin d'analyser la possibilité d'introduire le vote à 16 ans au niveau fédéral. «Le Conseil fédéral a répondu positivement le 27 août 2014 et a proposé d'accepter le postulat. L'objet a finalement été classé après être resté en suspens plus de deux ans», indique le Conseil d'Etat fribourgeois dans sa réponse à la motion de Simon Bischof.

Dans le monde, plusieurs pays ont également opté pour le vote dès 16 ans, à différentes conditions. Notamment Cuba, le Nicaragua et l'Equateur. Et, plus proche de nous, dans certaines régions d'Allemagne et d'Autriche. Pour le canton de Fribourg, l'abaissement de la limite d'âge au niveau communal aurait engendré une augmentation de l'électorat de l'ordre de 5900 personnes. »

Nouveaux juges et assesseurs élus

Ordre judiciaire » Le Grand Conseil a procédé hier à différentes élections dans l'ordre judiciaire. Les députés ont suivi les recommandations de la Commission de justice et du Conseil de la magistrature.

Ainsi, Delphine Maradan a-t-elle été élue au Tribunal des mesures de contraintes, en qualité de juge à 50% (64 voix sur 97 bulletins valables). Virginie Sonney rejoint pour sa part le Tribunal d'arrondissement de la Broye, qu'elle présidera à 50% (89 voix sur 99 bulletins valables). Caroline Gauch sera quant à elle juge de paix de la Singine à 60% (96 voix sur 100 bulletins valables).

Le plénum a par ailleurs élu sept assesseurs au Tribunal d'arrondissement de la Sarine. » PP

Pas de contrôle des initiatives cantonales

Démocratie directe » La gauche et l'UDC ont fait front commun contre un contrôle juridique des initiatives cantonales. Mais pas pour les mêmes raisons.

Faut-il contrôler la conformité des initiatives populaires cantonales avant de les soumettre au peuple? C'était la proposition faite hier au Grand Conseil par les députés Didier Castella (plr, Pringy) et Eric Collomb (pdc, Lully), pour qui ce contrôle devrait se faire sur une base facultative et non contraignante. «Notre

volonté n'est pas de bafouer les droits politiques, mais bien de renforcer l'information des citoyens, d'amener une prestation utile pour les comités d'initiative et d'accroître la légitimité d'une éventuelle décision du parlement cantonal de déclarer nulle une initiative populaire», estiment les deux motionnaires.

En toile de fond, la décision prise par ce même Grand Conseil, en mars 2016, d'invalider l'initiative «Contre l'ouverture d'un centre islam et société à l'Université de Fribourg» déposée par l'UDC, au motif

qu'elle était contraire à la Constitution fédérale. Un verdict d'ailleurs confirmé en décembre dernier par le Tribunal fédéral.

Pas suffisant néanmoins pour que cette motion séduise les démocrates du centre. «C'est une fausse bonne idée. L'analyse de la validité d'une initiative est un exercice incertain et périlleux. Si vous consultez deux juristes, vous obtiendrez trois avis différents», ironise ainsi Nicolas Kolly (udc, Essert).

La gauche n'a pas été davantage charmée, mais pour une rai-

son différente. Aux yeux d'Elias Moussa (ps, Fribourg), c'est le caractère facultatif de la démarche qui pose problème. «Un garde-fou non contraignant est discutable, pour ne pas dire inutile», ajoute Sylvie Bonvin-Sansonnens (v, Ruyres-les-Prés).

Les deux motionnaires ont néanmoins été soutenus par leurs groupes respectifs, à savoir le PLR et le PDC. Pas suffisant pour passer la rampe: leur texte a été refusé à 61 voix contre 40 et 1 abstention. »

NICOLAS MARADAN